



**Regroupement pour
la Défense des Droits
Sociaux de Shawinigan**

Mémoire

**Sur le projet de Règlement modifiant le Règlement
sur l'aide aux personnes et aux familles.**

Septembre 2017

Présentation du RDDS Shawinigan

Le Regroupement pour la Défense des Droits Sociaux de Shawinigan est un groupe populaire de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. Il a été incorporé en 1980.

En priorité, le RDDS Shawinigan vise à regrouper les personnes assistées sociales afin de les soutenir dans leurs démarches pour faire reconnaître et valoir leurs droits. À partir d'une approche de conscientisation et d'éducation populaire, nous cherchons à briser l'isolement des personnes assistées sociales par l'entraide et la défense collective des droits. Nous visons l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes en situation de pauvreté. Nous travaillons également en solidarité avec les chômeurs et les chômeuses, les travailleurs et les travailleuses à faible revenu.

Le RDDS Shawinigan organise des activités de sensibilisation, de promotion, de défense des droits et des intérêts des personnes assistées sociales de la région de Shawinigan. Pour y parvenir, l'organisme repose non seulement sur des militantEs salariéEs, mais aussi sur des militantEs bénévoles. Elles-mêmes et eux-mêmes sont des personnes assistées sociales, qui ont décidé de prendre en charge la défense de leurs droits et de s'impliquer activement dans l'organisme.

Ce mémoire a été préparé par les membres du comité exécutif et du conseil d'administration avec la collaboration de la coordination de l'organisme. Les membres de ce comité sont en majorité des personnes assistées sociales ou à faible revenu.

Depuis l'annonce du projet de loi 70, nous sommes particulièrement inquiets des nouvelles mesures coercitives qui s'adresseront aux prestataires de l'aide sociale. Nous militantEs du RDDS Shawinigan voulons vous faire savoir ce que nous pensons du projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Nous sommes d'accord avec la mise en place de mesures visant à mieux soutenir les personnes qui font une première demande d'aide sociale dans leurs démarches de réintégration au travail. Le programme Objectif emploi, comporte plusieurs aspects positifs comme l'intervention rapide auprès des nouveaux prestataires avec l'accompagnement nécessaire, la bonification de l'allocation d'aide à l'emploi et la possibilité d'une variété de parcours.

Par contre, nous croyons que cet accompagnement et ce soutien devraient s'adresser à tous les prestataires d'aide sociale ou à toutes personnes désirant retourner sur le marché du travail et ce de façon volontaire. Et tout cela évidemment, à la condition expresse que les ressources humaines soient au rendez-vous pour accompagner les gens dans le besoin.

Nous sommes carrément opposés à des mesures obligatoires, car comme nous l'avons déjà vu dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit de résultats significatifs. Contraindre les personnes sans tenir compte de leur situation et de leurs besoins ne les aide pas à retourner sur le marché de l'emploi, au contraire, cela a souvent l'effet d'accentuer le sentiment de n'avoir aucun pouvoir sur leur vie, et affaiblit la confiance en soi nécessaire à la réintégration.

Le programme Objectif emploi prévoit des coupures dans les prestations pouvant aller jusqu'à 224\$ selon le nombre de fois où la personne aura manqué à ses obligations et participation.

Nous sommes également carrément opposés à des mesures coercitives et punitives qui risquent de précariser davantage les conditions de vie des personnes déjà en situation de très grande vulnérabilité.

Toute coupure à une prestation de base déjà insuffisante est inacceptable. Surtout que présentement la prestation de base ne couvre que 49% des besoins essentiels.

Avec les obligations et les pénalités, Objectif emploi nous éloigne de plus en plus de la première loi québécoise d'aide sociale adoptée en 1969 qui reconnaissait le droit à l'aide sociale pour toutes les personnes sans ressources et ce quelle que soit la cause du besoin.

L'AIDE SOCIALE N'EST PAS CONDITIONNELLE, ET NE DEVRAIT PAS LE DEVENIR.

Depuis quelques années le ministère a de moins en moins la capacité d'offrir des services individualisés aux problématiques complexes que vivent les personnes à l'aide sociale, cette capacité réduite du ministère est dû à des changements comme la réduction des effectifs dans les centres locaux d'emploi et du nombre de points de service. En faisant ce constat, nous nous questionnons sur l'accompagnement et le soutien que pourront recevoir les personnes avec la mise en place d'un tel programme

Nous voulons un programme d'aide sociale qui aide réellement les personnes à s'en sortir.

Nous réclamons donc des mesures d'aide à l'emploi volontaires et adaptées aux besoins des personnes ainsi qu'un rehaussement des prestations.

Nous joignons donc notre voix à celle des membres de la coalition Objectif dignité, formée d'une vingtaine d'associations et regroupements nationaux, qui revendique :

- Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse) tout en respectant leur orientation d'origine;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.

Signé par :

Barbara Hall
Emmanuel Savard
Louise Lemire
Francine Boisset
Christiane Savard
Sylvie Henderson
Mark Luyzen
Militha
Bécile Fremblay Collins

Joël Despins
Françoise Desjardins
Annie Turcotte

